

Voix inégales : inégalité raciale dans la participation politique

Runako Gregg. *Voix inégales : les communautés racisées et la lutte pour l'équité politique au Canada*. (2025). Préparé pour le Réseau canadien pour l'équité et la justice raciale (RCEJR). [Lire le rapport complet ici](#).

Le système politique canadien continue de marginaliser les communautés racisées en dressant des obstacles qui limitent à la fois la participation électorale et la représentation aux élections.

Fait : Participation électorale plus faible

Les Canadien·ne·s racisé·e·s et les personnes immigrants, en particulier les populations noires, sud-asiatiques et chinoises, votent à des taux nettement inférieurs à ceux des Canadien·ne·s blanc·he·s.

Les obstacles persistants à la participation électorale sont les suivants :

- **Inégalités économiques** : les résident·e·s racisé·e·s connaissent des taux de pauvreté plus élevés (21 % contre 12 % pour les personnes non-racisées en 2016), ce qui alimente un sentiment d'exclusion et de déconnexion à l'égard du processus politique.
- **Méfiance à l'égard du système** : les expériences de discrimination et de racisme érodent la confiance face aux institutions.
- **Manque d'intégration** : l'exclusion économique et les préjugés raciaux se combinent pour affaiblir le sentiment d'appartenance civique.
- **Barrières linguistiques** : les difficultés linguistiques peuvent limiter la confiance et entraîner des malentendus sur le processus électoral au Canada pour les nouveaux·elles arrivant·e·s.

Fait : Représentation inférieure aux postes électifs

Malgré une augmentation du nombre de candidat·e·s racisé·e·s, les groupes racisés demeurent sous-représentés aux postes électifs à tous les niveaux.

Niveau gouvernemental	Population racisée grand public	Élu·e·s racisé·e·s
Municipal (données de l'Ontario 2010)	32 %	8 %
Provincial (échantillon : données de l'Ontario 2018 et de la Colombie-Britannique 2017)	~30 %	10 à 15 %
Fédéral (recensement de 2021/données de la Chambre des communes)	26,5 %	18,2 %

Les obstacles persistants à la représentation proportionnelle aux postes électifs sont les suivants :

- **Obstacles liés au système électoral**
 - Les systèmes majoritaires uninominaux (SMU) ou systèmes uninominaux à un tour compromettent l'équité des votes dans les circonscriptions urbaines diversifiées, ce qui a pour effet de diluer le pouvoir électoral des populations racisées, concentrées dans les villes.
 - Défauts de redistribution : l'écart de ± 25 % autorisé dans les populations des circonscriptions au Canada entraîne une mauvaise répartition structurelle, soit une surreprésentation rurale et une sous-représentation urbaine.
- **Obstacles sociétaux** :
 - Les hommes blancs qui ne constituent que 36 % de la population canadienne, représentent toujours 52 % de l'ensemble des candidat·e·s, 65 % des élu·e·s en poste et la majorité des « sièges sûrs » en 2015 et 2019.
 - Les inégalités de financement dans le processus de nomination désavantagent les candidat·e·s qui ne bénéficient pas de ressources financières privées (comme la richesse générationnelle); et en raison des écarts de revenu raciaux, les candidat·e·s racisé·e·s sont donc moins susceptibles d'avoir accès à ce type de soutien.
- **Obstacles sociaux** :
 - Les préjugés électoraux et les attitudes racistes des électeur·rice·s continuent de persister.



Les avancées issues de la mobilisation communautaire et de la hausse de la représentation ne se sont pas encore concrétisées en un partage équitable du pouvoir. Parvenir à une inclusion authentique exige une transformation en profondeur.

Recommandations

Politique et gouvernance

- Créer une unité fédérale de coordination de l'équité raciale** afin d'harmoniser toutes les politiques de lutte contre la discrimination.
- Financer des recherches et des organisations axées sur la question raciale** pour éclairer les réformes basées sur des données désagrégées selon la race.
- Établir un Conseil consultatif national** sur l'équité raciale doté d'une autorité indépendante pour enquêter sur les obstacles systémiques et conseiller le Parlement.
- Mener des campagnes de sensibilisation du public pour clarifier les faits et favoriser un consensus sur la nécessité d'agir.
- Aller au-delà du multiculturalisme** pour aborder explicitement le racisme et l'héritage colonial.

Réforme électorale

- Adopter des normes d'égalité de la population** et réduire la variance de la taille des circonscriptions à <10 %.
- Appliquer le principe de la « communauté d'identité »** pour créer des circonscriptions à majorité de personnes minoritaires ou des circonscriptions marginales.
- Corriger la dilution du vote urbain** en révisant la formule d'attribution des sièges pour refléter les concentrations démographiques actuelles.

Réforme des partis politiques

- Mettre en œuvre des objectifs ou des quotas de recrutement** pour les candidat·e·s racisé·e·s et lier le financement public aux résultats basés sur des données désagrégées selon la race.
- Réduire les coûts des courses à l'investiture** et soutenir les candidat·e·s grâce au mentorat, au financement des campagnes et à la couverture des services de garde d'enfants.
- Mettre en place des incitations financières** – par exemple, en liant les remboursements de campagne à l'atteinte d'objectifs précis concernant l'élection de candidat·e·s racisé·e·s.

Engagement communautaire

- Améliorer l'éducation des électeur·rice·s et la responsabilité des médias** pour réduire les préjugés et accroître l'engagement éclairé.
- Financer des initiatives de leadership civique** locales et reconnaître le plaidoyer communautaire comme une forme de participation politique.
- Rétablir la confiance** au moyen de campagnes publiques qui dénoncent la discrimination et affirment le sentiment d'appartenance.